


PAR COURRIEL : 

Québec, le 20 octobre 2021



Objet : Demande d'accès à l'information
Lot 1 714 947 — TER21-173

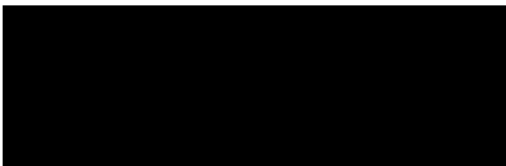
Monsieur ,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 23 septembre 2021 par laquelle vous formulez une demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transmettons copie des documents concernant votre demande. Cependant, dans les fichiers qui vous seront transférés, vous constaterez que certains renseignements ont été caviardés conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de rendre disponibles des informations personnelles, lesquelles sont confidentielles au sens de cette loi. Par ailleurs, certains dossiers faisant partie du lot mentionné plus haut ne peuvent vous être envoyés puisqu'ils ont été détruits conformément à notre calendrier de conservation.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous avisons que vous pouvez demander la révision de ce verdict auprès de la Commission dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.



Manon Côté
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements
personnels